

Modem Vers un opérateur européen des réseaux électriques



Frédéric Petit

Lors de son allocution relative à la transition énergétique, le 28 novembre dernier, le président de la République nous alertait sur l'urgence à «développer plus fortement les interconnexions entre la France et les autres pays européens pour améliorer notre sécurité d'approvisionnement à moindre coût». Si l'enjeu de la sécurité d'approvisionnement est bien réel, il n'en reste pas moins que dans leur fonctionnement embryonnaire actuel, les interconnexions ne peuvent suffire à elles seules à assurer cette sécurité; pire, elles sont à l'origine de nouvelles configurations de *black-out* improbables. Il nous faut donc franchir un cap supplémentaire et aller vers un opérateur intégré des réseaux électriques au sein de l'Union européenne.

L'intérêt est multiple. À commencer par la quantité d'énergie à produire. Celle-ci serait réduite significativement grâce à l'utilisation plus stable des installations de production, à consommation égale des Européens. De plus, la gestion des pointes de consommation serait facilitée, des besoins de capacité effacés, grâce à la mutualisation.

En second lieu, la mise en place de nouveaux mix de production serait beaucoup plus fluide. Car, malgré des convergences réelles ces dernières années, les politiques énergétiques développées dans chaque pays de l'UE, voire dans chaque territoire, restent divergentes et risquent de perdurer encore de longues années, voire des décennies, y compris dans le cas où de nouvelles technologies verraient le jour. À l'inverse, un réseau européen piloté par un opérateur unique pourrait, par exemple,

couvrir plus facilement la production aléatoire d'une nouvelle ferme éolienne par une source fixe disponible; et la connexion au réseau de sources diverses d'alimentation, souvent aléatoires ou intermittentes, pourrait être développée plus aisément et à moindre coût. L'anarchie de l'acheminement des MWh éoliens excédentaires du nord de l'Allemagne en cas de grand vent — anarchie qui met paradoxalement l'Europe à la merci d'un *black-out* parfois —, pourrait également être évitée.

Avec un opérateur intégré, la sécurité et la garantie d'approvisionnement seraient de surcroît accrues, pour l'ensemble des pays et des territoires de l'UE, quels que soient leurs choix énergétiques, puisque les capacités de réserve, d'anticipation des phénomènes météo et des pointes, d'accompagnement sociétal des transitions, et de réaction aux défaillances, seraient communes. Cet argument est important, puisqu'il est souvent invoqué à l'envers, en avançant que l'attachement national à la sécurité d'approvisionnement serait un frein à une Europe de l'énergie plus intégrée. C'est tout le contraire! La mise en commun d'une part ciblée de la souveraineté nationale rend cette souveraineté plus solide. Elle n'obère en rien la capacité des territoires à définir leurs propres stratégies énergétiques. Les choix de mix de production, de sobriété ou d'économie dans la consommation, marqués par l'histoire, la géographie, la sociologie d'un territoire, sont même facilités et garantis par la stabilité et la mise en commun de la gestion opérationnelle des réseaux à l'échelle pertinente.

Une gestion opérationnelle intégrée des réseaux électriques en Europe aurait de nombreux autres avantages. Prenons le stockage d'électricité : impensable dans une dimension industrielle il y a quelques décennies, il est devenu indispensable aujourd'hui. L'une des formes les plus efficaces du stockage d'électricité reste l'hydraulique. Or, en Europe, nous ne sommes pas dotés par la nature des mêmes possibilités : il est plus facile de faire une retenue d'eau efficace en Suisse ou en Slovaquie, que dans la plaine du nord de la Pologne. Une mutualisation des réseaux affirmerait une solidarité européenne décisive par rapport à cette question du stockage de l'électricité.

La question des réseaux électriques en Europe doit donc revenir au centre du débat démocratique. Si le premier choix à définir dans chaque pays, chaque territoire, est bien celui du niveau de consommation d'énergie que nous reconnaissons comme « bien commun » et au-delà duquel nous « volerions aux générations futures pour notre propre confort égoïste », il nous reste en revanche à dissiper deux malentendus funestes. Le premier concerne le rôle particulier de l'électricité. Assimilée parfois à une forme d'énergie parmi d'autres, elle est en réalité le pivot de la transition énergétique, celle qui peut récupérer et restituer toutes les autres formes d'énergie, y compris latentes.

Le second malentendu tient au rôle spécifique des opérateurs de réseaux. Ce point décisif est souvent mal compris par nombre de nos concitoyens. Chaque consommateur d'électricité a en fait besoin de trois « produits » très différents, bien qu'on les amalgame généralement : tout d'abord une quantité d'énergie électrique, ensuite une puissance, c'est-à-dire la quantité d'énergie qu'il doit être capable d'utiliser instantanément, enfin, une livraison garantie, à un endroit et en un temps donnés. Ces deux derniers produits, la puissance et la garantie de livraison, constituent le cœur de métier des entreprises de transport et de distribution d'électricité. Opérer une transition énergétique réaliste et réussie en Europe nécessite de mieux comprendre ce métier. Par exemple, le terme d'autoconsommation, appliqué indifféremment

à un four solaire, ou à du photovoltaïque, contribue à occulter le rôle du réseau : l'une en est indépendante, l'autre est impossible sans réseau.

Enfin, les extraordinaires progrès réalisés, grâce aux nouvelles technologies, par les réseaux intelligents, doivent désormais contribuer à la transition énergétique en Europe. Avec la mise en place d'un opérateur intégré des réseaux électriques, leurs capacités à réduire les consommations, à harmoniser les besoins de puissance en instantané, en télégrant des installations parfois à des milliers de kilomètres, en seraient naturellement décuplées.

Comment arriver à ce résultat ? En évitant le big-bang institutionnel ou législatif et en privilégiant la construction patiente d'un outil industriel de transport et de distribution cohérent, dans le même esprit que celui de la CECA des pères fondateurs de l'Europe. Cette méthode « douce », plus longue certes mais démocratique, est préférable à une méthode centralisée et dirigiste. Elle devra être appuyée par un plan d'investissement européen qui ne serait pas la simple addition ou le compromis entre différents projets de gestionnaires nationaux ou régionaux, mais pourrait être établi dans le cadre de la mise en place de cet opérateur intégré.

Frédéric Petit, membre du Modem, a été élu député dans la 7^e circonscription des Français établis à l'étranger (Allemagne, Europe centrale, Balkans) en 2017. Il est diplômé de l'INPL et ingénieur en environnement.